



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/2000/31  
18 septembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES  
(Vingt et unième session, 4-13 décembre 2000,  
point 5 a) de l'ordre du jour)

**PROGRAMME DE TRAVAIL**

**Programme de travail pour la période biennale 2001-2002  
et propositions y relatives**

**Mise au point d'une nouvelle épreuve harmonisée ONU de la bombe**

**Communication des experts du Japon et des Pays-Bas**

Rappel

À sa dix-neuvième session, le Comité avait décidé d'inscrire à son programme de travail pour la période 1997-1998 la mise au point d'une nouvelle épreuve harmonisée de la bombe. Pour la vingtième session du Comité, les experts du Japon et des Pays-Bas avaient communiqué un document (ST/SG/AC.10/1998/37) faisant le point des progrès accomplis pendant la période 1997-1998 et proposant de poursuivre les travaux pendant la période 1999-2000.

En avril 2000, le Groupe de travail des épreuves harmonisées de la bombe a décidé que les résultats des travaux devraient être communiqués au Comité par le biais d'un document commun du Japon et des Pays-Bas, qui comporterait également une proposition visant à poursuivre les travaux pendant la période 2000-2001.

Travaux accomplis pendant la période 1999-2000

Le Groupe de travail des épreuves harmonisées de la bombe s'est réuni trois fois pendant la période 1999-2000 : la première en mars 1999, la deuxième en décembre 1999 et la troisième en avril 2000. Une autre réunion est prévue pour novembre 2000. Les représentants des autorités

et du secteur industriel des pays suivants : Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède ont participé à ces réunions. Dans l'intervalle, des discussions informelles avaient eu lieu.

Comme le précise le document ST/SG/AC.10/1998/37, l'intention originale était de remplacer les trois épreuves existantes, à savoir l'épreuve de la bombe des Pays-Bas (épreuve E.2 de l'ONU), l'épreuve de la bombe des États-Unis (épreuve E.3 de l'ONU) et l'épreuve de la bombe du Japon (qui ne figure pas dans le Manuel de l'ONU), par une seule épreuve en milieu fermé. Deux épreuves avaient été présentées en vue d'une mise au point ultérieure :

- L'épreuve modifiée à la bombe thermique (EMBT) (anciennement épreuve E.5 de l'ONU),
- L'épreuve modifiée à la bombe fermée (EMBF) (proposée par le Japon).

Lors des réunions tenues pendant la période 1999-2000, il a été conclu que l'EMBT était vraisemblablement l'épreuve convenant le mieux, même si pour certains elle n'était pas elle-même sans inconvénients. Il a donc été décidé de mettre au point une nouvelle épreuve de la bombe en suivant deux pistes différentes :

1. Poursuivre la mise au point de l'EMBT en vue d'en faire une épreuve de présélection non seulement pour les séries E mais éventuellement pour d'autres, étant donné que les premiers résultats obtenus indiquent que cela pourrait être possible. La poursuite de cette mise au point offrirait également une option très utile au regard du futur système mondialement harmonisé.
2. Étudier la possibilité de combiner les épreuves actuelles de la bombe en une seule épreuve, c'est-à-dire une épreuve à la bombe ouverte.

D'un point de vue historique, la première piste a deux origines différentes. Au Japon, la mise au point de l'EMBT visait initialement à définir une épreuve de chauffage en milieu confiné, alors qu'au Royaume-Uni il s'agissait au début de définir une épreuve de présélection éventuelle pour les propriétés de la classe 1. Les travaux effectués pendant la période 1999-2000 ont été axés simultanément sur les deux pistes.

Le plan de travail suivant avait initialement été adopté pour la période biennale 1999-2000.

1. Définition de la méthode, des conditions et des critères applicables à l'EMBT.
2. Exécution d'un programme d'essai interlaboratoires portant sur l'EMBT. Plusieurs laboratoires du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont déjà indiqué leur désir d'y participer. D'autres sont invités à s'y associer.
3. En 2000, présentation au Comité d'une proposition visant à inclure l'EMBT dans le Manuel de l'ONU en tant que méthode de présélection.
4. Étude de la possibilité de remplacer une ou plusieurs épreuves de la série E par l'EMBT. Dans l'affirmative, des critères d'épreuve seront mis au point.

5. Étude de la possibilité de combiner les épreuves existantes de la bombe en une épreuve harmonisée. Réalisation d'épreuves comparatives.

Sur la base de débats approfondis et des premiers résultats d'épreuve, la méthode et les conditions applicables à l'EMBT pourraient être adoptées à titre provisoire. La série de substances à soumettre à l'épreuve a par ailleurs fait l'objet d'un accord. Malheureusement il s'est avéré qu'un certain nombre de participants n'ont pas été en mesure d'effectuer les séries d'épreuves convenues dans le temps imparti. En conséquence, les objectifs fixés aux rubriques 3 et 4 n'ont pu être atteints.

En ce qui concerne la rubrique 5, des séries systématiques d'épreuves ont été effectuées afin d'étudier les différences entre les épreuves actuelles (épreuve de la bombe des États-Unis et épreuve de la bombe des Pays-Bas). Les données obtenues ont permis de conclure que les différences touchant à la géométrie des bombes n'avaient pas d'influence sur le résultat des épreuves, ce qui a permis de franchir un pas de plus vers l'harmonisation éventuelle de ces dernières. On procède actuellement à l'étude des incidences des autres différences importantes (porte-échantillon, taux de chauffage).

Bien que les activités prévues pour la période 1999-2000 n'aient pu respecter le programme de travail prévu, les participants demeurent convaincus de la nécessité d'harmoniser les épreuves actuelles de la bombe et de l'importance du rôle que l'EMBT pourrait jouer dans un système harmonisé.

#### Plan de travail pour la période 2001-2002

1. Le programme d'essai interlaboratoires portant sur l'EMBT sera poursuivi. Plusieurs laboratoires de la France, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni y participent déjà. D'autres laboratoires seront invités à s'y associer.
2. Si le programme d'essai interlaboratoires peut être mené à bien en temps voulu, le Comité sera saisi d'une proposition visant à inclure l'EMBT dans le Manuel de l'ONU en tant que méthode de présélection.
3. On étudiera si l'EMBT peut remplacer une ou plusieurs des épreuves de la série E. Dans l'affirmative, des critères d'épreuve seront mis au point.
4. L'étude sur la possibilité de combiner les épreuves existantes de la bombe en une épreuve harmonisée sera poursuivie. Selon les résultats, une proposition sera présentée au Comité en 2002.

#### Proposition

Les experts du Japon et des Pays-Bas proposent d'inscrire au programme de travail pour la période 2001-2002 la question de la mise au point de l'épreuve modifiée à la bombe fermée et l'harmonisation des épreuves existantes à la bombe ouverte.

-----